



Evangelisch-reformierte Kirche Schweiz
Église évangélique réformée de Suisse
Chiesa evangelica riformata in Svizzera
Baselgia evangelica refurmada da la Svizra

Création d'une école professionnelle ecclésiale

Comité stratégique "Formation et professions", 2 juin 2023

(traduction automatique par DeepL)

Objectif 1 : Examiner et réunir les structures et les offres

Les travaux dans le champ d'action examinent les structures de formation existantes et la diversité de l'offre dans le domaine de la formation. L'objectif de cet examen est de classer et de regrouper les structures de formation qui, jusqu'à présent, n'étaient pas clairement situées, mais organisées librement, afin d'obtenir plus d'effets avec des structures plus légères.

Situation de départ

Le Comité stratégique "Formation et professions" a établi, sur la base d'analyses approfondies, une vue d'ensemble de la diversité des institutions et des organes de formation existant au sein des Eglises évangéliques réformées de Suisse. Les analyses confirment l'impression que la diversité des structures de formation, qui s'est développée au fil du temps, présente de multiples recoupements et doublons, c'est-à-dire plusieurs offres de formation de contenu identique ou similaire qui coexistent.

Le comité stratégique "Formation et professions" est convaincu que ce paysage fragmenté de la formation s'oppose à une mise en œuvre flexible et efficace des formations initiales et continues dans tous les domaines de l'Eglise.

Objectif

Le comité stratégique "Formation et professions" privilégie donc la mise en œuvre du regroupement des structures et des offres de formation de l'Eglise formulé dans l'objectif 1 par la création d'une *école spécialisée nationale de l'Eglise*. Cette école spécialisée le doit regrouper les formations initiales et continues existantes pour les professions et activités ecclésiales, dont la responsabilité et le soutien incombent à l'Eglise. Le pilotage de ces offres a donc été assuré en commun "d'une seule main", tandis que la mise en œuvre opérationnelle a été majoritairement décentralisée.

Des raisons techniques et de politique ecclésiastique sont avancées pour justifier cette proposition.

Les raisons professionnelles sont notamment les suivantes :

- De l'avis du comité stratégique, un gain professionnel doit notamment résulter de la proposition susmentionnée : Une offre de formation nationale d'un seul tenant a permis de promouvoir des références interprofessionnelles dans les différentes formations, qui peuvent également se référer au contexte œcuménique.

- En outre, la proposition vise également à promouvoir la création de normes communes spécifiques à la profession. Celles-ci ne servent pas seulement à garantir la qualité, mais sont également susceptibles de favoriser la perméabilité entre les professions et les domaines d'activité de l'Église.

- Une telle institution permettrait en outre de travailler davantage à ce que certains diplômes ecclésiastiques puissent être reconnus au sein du système de formation national. - Une perméabilité accrue peut également contribuer à rendre plus attrayantes les formations et les professions ecclésiastiques, notamment en créant des possibilités de développement personnel qui n'existent guère à l'heure actuelle.

Du point de vue de la politique ecclésiastique, la proposition est considérée comme importante pour les raisons suivantes :

- Le moteur central de la proposition est le fait qu'une offre de formation nationale et commune permet de minimiser les redondances et d'exploiter les effets de synergie.

- Les champs professionnels et d'activité de l'Église ne sont pas figés, mais évoluent progressivement. Un pilotage commun des offres peut donc faciliter les étapes nécessaires au développement des champs professionnels et d'activité.

- Une école ecclésiastique nationale approfondit ensuite les possibilités existantes de pilotage commun des efforts de formation de l'Église (comme cela existe déjà par exemple pour le ministère pastoral dans le domaine de la formation continue au niveau national, dans le domaine de la formation avec le concordat) ; cela comprend la création d'une vue d'ensemble des différentes prestations offertes et la réalisation d'une planification globale des offres de formation et de formation continue.

Il convient de noter que cette proposition

- En proposant la création d'une école ecclésiastique nationale, le comité stratégique ne se prononce aucunement en faveur d'un centralisme ecclésiastique selon lequel tout ce qui est pertinent serait décidé et réalisé en un seul lieu. Il envisage plutôt une structure dans laquelle les décisions sont prises en commun avec toutes les Églises concernées et où les offres de formation correspondantes, bien que relevant d'une responsabilité commune, sont majoritairement mises en œuvre de manière décentralisée. Dans ce système, les Églises cantonales et les paroisses doivent avoir la possibilité d'obtenir les offres de formation qui leur conviennent.

- Le comité stratégique est conscient du fait que de nombreuses institutions de formation qui apportent une contribution importante aux professions et activités ecclésiales ne sont pas sous la responsabilité de l'Église (il s'agit notamment des facultés de théologie, des hautes écoles spécialisées, des écoles supérieures proches de l'Église). Selon lui, l'objectif serait que les institutions de formation correspondantes échangent étroitement avec les structures décisionnelles de l'école nationale spécialisée dans les questions ecclésiastiques et soient impliquées dans les processus pertinents.

- Même si la présente proposition se réfère principalement au regroupement des structures et des offres d'éducation formelle, il convient néanmoins d'examiner si, en fonction des circonstances et pour des raisons techniques ou pratiques, certaines offres d'éducation non formelle peuvent également être intégrées dans les réflexions.

Procédure

Sur la base des explications fournies, le comité stratégique "Formation et professions" suggère, dans le cadre du "regroupement des structures et des offres" visé par l'objectif 1, de confier un mandat à un groupe de projet pour l'élaboration d'une étude de faisabilité d'une école professionnelle nationale de l'Eglise. Cette étude doit développer des modèles possibles d'une école professionnelle nationale de l'Eglise et indiquer des voies viables pour leur mise en œuvre.

Le comité stratégique "Formation et professions" privilégie l'objectif d'un regroupement sous le même toit de toutes les offres de formation portées et gérées par les Eglises. Il convient d'examiner s'il est préférable de regrouper d'emblée toutes les offres de formation ou s'il est préférable de placer successivement certains domaines de formation sous l'égide nationale.

Le groupe de projet à mettre en place doit être lié au comité stratégique en termes de personnel, mais doit également comprendre d'autres spécialistes du sujet. Dans le cadre de cette implication, la participation des responsables des institutions de formation potentiellement concernées est indispensable.